Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1298

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
8 mai 1997 – nº 1298
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

Une pierre de touche du consensus politique

Le Conseil fédéral propose, sans consultation préalable, d'augmenter la TVA d'un point pour financer l'AVS. Constitutionnellement le peuple et les cantons ont donné déjà un accord de principe. La décision, que chacun savait inéluctable, tenait au choix du moment. Ce sera donc immédiatement, c'est-à-dire, compte tenu des procédures lentes de ratification et de risque référendaire, pour 1999. Cet objet de politique concrète illustre, comme un cas d'école, les dissertations parfois abstraites sur le long et le court terme.

L'AVS, dans ses prévisions, s'appuie bien évidemment sur des données démographiques. Les hommes et les femmes qui auront 65 ans sont nés et bien décidés, avec de bonnes chances actuarielles, de jouir d'une retraite. Plus nombreux, ils entraîneront une dépense supplémentaire, d'ici 2005, de 4,3 milliards. C'est considérable si l'on sait que les dépenses de l'AVS se montent à 26 milliards. L'augmentation sera de 16%.

L'autre paramètre de l'AVS, c'est l'évolution de l'économie et plus précisément les salaires et les revenus des indépendants qu'elle génère, soit quelque 250 milliards. Aux temps optimistes on tablait sur une croissance continue de 2% qui aurait fortement atténué le surcoût démographique. L'économie n'a pas été au rendez-vous. D'où la nécessité de recourir plus tôt que prévu au point TVA de sécurité qui sera d'ailleurs insuffisant. Un point rapporte quelque 2 milliards et l'augmentation démographique des dépenses sera du double. On se donne simplement un peu d'air dans l'attente de la 11e révision de l'AVS qui devrait être mise en consultation dès l'année prochaine.

La défaillance de l'économie est d'ores et déjà utilisée par l'USAM et l'UDC pour contester l'augmentation de la TVA (le court terme contre le long terme). On entend sourdre la musique: le moment est mal choisi, on va accroître les difficultés des petites entreprises. Pas d'augmentation des prélèvements obligatoires!

Il faut pourtant rappeler que le recours à la TVA pour financer partiellement l'AVS répond à une thèse patronale, approuvée par les milieux de gauche: ne pas alourdir le coût des postes de travail. La TVA n'est pas payée par le patron et le salarié, mais par le consommateur, retraités compris. Elle n'est pas toujours répercutée intégralement sur les prix, dans la mesure où la productivité permet d'absorber parfois le coût supplémentaire. Ces arguments sont rejetés. L'USAM s'apprête à jouer le court terme (comprenons la conjoncture actuelle) contre le long terme (l'évolution démographique).

La droite classique demandait, quant à elle, de consolider les assurances sociales existantes avant de développer la politique sociale. On est dans un cas exemplaire de consolidation. Qu'elle tire au moins les conséquences logiques de son minimalisme.

Le recours à la TVA pour financer partiellement l'AVS répond à une thèse patronale, approuvée par les milieux de gauche: ne pas alourdir le coût des postes de travail

Une condition requise pour le succès de ce dossier difficile, c'est de n'offrir aucun prétexte à une dérobade. Or Kaspar Villiger le fournit en demandant que le 17% des recettes supplémentaires soient affectées à la caisse fédérale pour payer le surplus des dépenses supplémentaires qu'occasionne à l'Etat central l'AVS (+1 milliard). On peut comprendre son souci. Mais le peuple a voté le principe d'un point supplémentaire affecté à l'AVS. Le détournement d'une partie n'est pas, constitutionnellement, admissible. Il ne faut pas qu'il serve de prétexte à un refus.

L'AVS fait partie du consensus fédéral. Affaiblir son financement serait une remise en cause grave de cet accord minimal, une politique à hauts risques. De surcroît une politique absurde. Notre société vieillit. Et le progrès de l'espérance de vie a un coût. Pourquoi nier l'évidence? AG